

# Le Rapp'orteur de Pompignac

## On ne nous dit pas tout !

### L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

#### Une nouvelle association à Pompignac : pourquoi ?

La légitimité démocratique est assurée pour une durée de six ans à une nouvelle équipe et ce sans opposition interne. Une telle situation peut paraître satisfaisante : les nombreux projets figurant dans ses propositions électorales vont pouvoir être mis en œuvre sans délai mais sans véritable discussion puisque tous les Conseillers Municipaux sont a priori d'accord.

Pour certains toutefois, un tel constat interroge : la démocratie véritable n'exige-t-elle pas une discussion préalable pour éclairer les choix définitifs ? L'expression de tous les Pompignacais sera-t-elle recherchée avant toute décision importante engageant l'avenir ? Le contexte dans lequel l'action municipale va s'exercer pendant six ans restera-t-il stable ? On peut en douter par exemple, au vu de la crise financière qui conduira certainement la Municipalité à reconsidérer certains de ses choix ou encore en analysant les projets de Grenelle de l'environnement qui vont profondément modifier la réglementation

des documents d'aménagement (Schéma de cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme).

Plusieurs grands objectifs ou projets pensés au début 2008 devront être remaniés pour tenir compte de cette nouvelle donne : la confiance sera-t-elle encore au rendez-vous si ces modifications sont faites sans concertation ?

Alors pour plusieurs habitants de Pompignac, l'idée de se regrouper de manière formelle pour analyser, réfléchir et participer à la vie communale s'est imposée. Dans ce but une Association « Réfléchir et Agir Pour Pompignac » a été constituée et ses statuts déposés à la Préfecture de la Gironde.

Elle se fixe pour but, dans un contexte apolitique comme le précisent ses statuts de constituer un lieu de débat et d'échanges pour tous les citoyens qui s'intéressent à l'avenir de leur commune. Il ne s'agit point de constituer un contre-pouvoir. La critique sera constructive et l'opposition ne sera pas la seule règle. Nous soutiendrons les projets qui nous semblent aller dans le sens de l'intérêt

commun. Mais la démocratie participative exige que la préparation des décisions interroge le plus grand nombre possible d'habitants concernés : elles n'en seront que plus solides car bénéficiant d'un large soutien et plus adaptées aux besoins réels des Pompignacais. Notre Association souhaite donc trouver sa place dans toutes les instances de concertation mises en place par le Conseil Municipal.

Si vous pensez comme nous que la démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, venez nous rejoindre et participer aux réunions, débats, et discussions que nous allons organiser pour favoriser l'expression des Pompignacais et porter leur point de vue auprès de la Mairie. Vous trouverez dans ce « Rapp'orteur » quelques articles qui traduisent nos premières prises de position. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et de vos interrogations.

Le Président

**LA C.D.C. AU BORD DE L'EXPLOSION APRES SIX MOIS DE FONCTIONNEMENT !**

Page 3

#### FALLAIT-IL MUNICIPALISER L'AGENCE POSTALE ?



Selon l'administration de la poste, cette entreprise publique serait privatisée en 2011 et introduite en bourse en 2012.

La poste a une mission de service public, ce qui explique un même tarif d'affranchissement sur tout le territoire, les zones bénéficiaires compensant les zones

déficitaires. Les résultats du Groupe LA POSTE sont BÉNÉFICIAIRES.

Pour préparer sa privatisation, la poste envisage pour ses agences postales non bénéficiaires, soit de les fermer, soit de les faire gérer par des partenaires au frais de ces derniers.

Dans la FRANCE entière, des élus de toutes tendances politiques

Suite page 2

#### DANS CE NUMÉRO :

L'édito du président	P1
L'agence postale	P1
Le P.L.U.	P 2
La C.D.C.	P 3
L'école de musique	P 4



des citoyens se mobilisent pour empêcher ce démantèlement. Leur mobilisation est légitime, ce projet correspond à un abandon du service public dans plusieurs secteurs du territoire français.

Même si POMPIGNAC n'est pas le plus mal loti avec une poste principale à 2 minutes, il existait sur la commune depuis 1995 une agence postale locale devenue déficitaire en raison d'une faible fréquentation. L'entreprise publique, a-t-elle fait le maximum pour améliorer son résultat d'exploitation. On est en droit d'en douter.

(horaires d'ouverture limités, diversité des opérations insuffisante, dynamique commerciale inexistant).

C'est donc une aubaine pour la Poste de trouver un partenaire qui

prend en charge ses insuffisances. En acceptant ce partenariat, la municipalité de POMPIGNAC s'est engagée implicitement dans un soutien à la privatisation de la poste (projet plus d'actualité selon un conseiller de l'Elysée) et fait supporter aux contribuables Pompignacais la défaillance de l'entreprise publique sur la commune.

Si demain un autre service public décide de ne s'intéresser qu'à ce qui est rentable, allons-nous, toujours aux frais des contribuables locaux, nous substituer à l'abandon de sa mission.

**OUI AU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ, MAIS SANS TRANSFERT DE CHARGE A LA COMMUNE.**

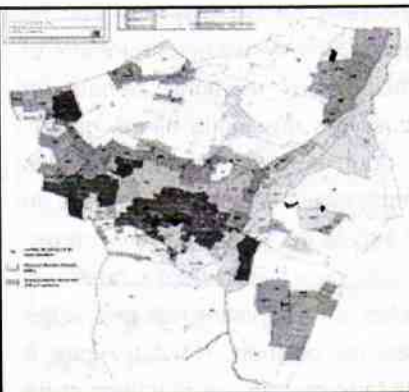
Le coût estimé de cette substitution à l'entreprise publique devrait se situer au minimum à 45000

euros l'an à terme.

Cette dépense s'ajoutera au budget de fonctionnement, alors que la promesse électorale était de le réduire. (il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent).

De plus, les missions déléguées ne comprennent pas la totalité des opérations, notamment celles de la Banque postale, les usagers devront toujours se rendre à TRESSÉS pour certaines opérations.

**Le coût estimé de cette substitution à l'entreprise publique impactera le budget de la commune à hauteur de 45000 euros l'an.**



Comme annoncé dans son programme électoral, l'équipe municipale a décidé d'élaborer un nouveau PLU en raison des nombreux défauts qu'elle attribue au document approuvé en mai 2007. Curieusement après avoir parlé d'annulation pendant la campagne électorale, le Conseil Municipal s'est orienté lors de sa réunion du 4 juin 2008 vers une révision. S'agit-il d'un recul par rapport à une position plus ferme ?

Si l'on en juge par les objectifs proposés par la commission d'urbanisme, il n'en est rien, il s'agit d'une révision lourde qui modifiera profondément le document actuel et qui nécessitera donc le déroulement d'un processus complet, repris quasiment à zéro. D'ailleurs les délais annoncés sont maintenant de deux ans. Le nouveau PLU devant respecter les orientations du Schéma de Cohérence Territo-

## Un nouveau Plan Local d'Urbanisme

riale de l'aire métropolitaine bordelaise dont l'achèvement de la révision est prévue au plus tard en décembre 2010, il s'agit là d'un délai réaliste qui laisse le temps nécessaire à une concertation approfondie.

Notre association souhaite vivement que la réflexion se déroule de manière transparente et que les Pompignacais et Pompignacaises y soient pleinement associés.

**Annoncée comme le cheval de bataille de l'équipe municipale qui vient d'arriver au pouvoir, l'annulation du PLU ne semble plus d'actualité..**

**Pourtant dénoncé comme « illégal » pendant des mois, le PLU de Pompignac a simplement été mis en révision par le Conseil Municipal.**

Elle veillera à ce que la démocratie participative ne reste pas une bonne intention de campagne électorale. Elle considère que la concertation avait été tout à fait insuffisante lors de la préparation du PLU actuellement en vigueur (et qui le reste jusqu'à l'approbation du PLU révisé) et souhaite que celle mise en place pour sa révision soit d'une toute autre qualité.

Dans ce but, notre association a

adressé dès le mois d'octobre, une demande au Maire de Pompignac pour faire partie des organismes consultés comme le prévoit la loi. Elle espère une réponse positive qui tarde à venir. Elle a déjà engagé sa propre réflexion et va s'organiser pour recueillir l'avis des habitants de la commune, et bâtir des propositions constructives qui répondent aux grandes questions auxquelles Pompignac est confronté.

Comme beaucoup de communes situées à proximité immédiate d'une grande agglomération, Pompignac doit maintenir son caractère rural, synonyme de la qualité de la vie, auquel tout le monde est attaché, mais elle doit aussi penser à un développement équilibré et maîtrisé indispensable pour financer les services comparables à ceux d'une ville que ses habitants réclament.

Si vous êtes intéressé par un échange sur ces questions d'urbanisme et d'aménagement ou si vous souhaitez apporter votre contribution au débat qui va s'engager, prenez contact avec notre association ou venez participer aux réunions que nous tiendrons pour favoriser l'expression des Pompignacais et Pompignacaises.



## Nuages sur l'Intercommunalité

### **Le maire de POMPIGNAC a perdu la confiance des élus de la C.D.C. (10 voix sur 25 votants)**

Une très longue et heureuse histoire de coopération intercommunale entre POMPIGNAC et TRESSES s'est assombrie depuis le changement d'équipe municipale à POMPIGNAC.

Les deux communes font partie du même bassin de vie. Chaque jour de nombreux POMPIGNACAIS traversent TRESSES pour se rendre à BORDEAUX, ou revenir de leur travail. Ils y vont à la Poste, au marché, faire d'autres achats de complément, et s'il le faut à la Gendarmerie.

Les associations sportives entretiennent des relations fructueuses (mutualisation des installations rendue possible par la proximité: moins d'un kilomètre entre les deux complexes sportifs). Pourtant plusieurs conventions de coopération ont été rompues (ADEMA, ramassage scolaire....).

Comment réfléchir à une redynamisation du commerce de proximité et penser zones d'activités sans prendre en compte ce qui existe à TRESSES ?

La complémentarité devrait l'emporter sur la concurrence si nous n'avons que pour objectif l'intérêt

général. Des pistes de coopération nouvelles sont nombreuses en raison de la continuité urbaine le long d'un axe routier majeur.

La CDC des Coteaux Bordelais à laquelle POMPIGNAC appartient, souffre aussi de ces changements d'équipes municipales.

Depuis 5 ans, dans un désintéressement total, les équipes municipales de BONNETAN-CAMARSAC-FARGUES-POMPIGNAC-SALLEBOEUF-TRESSES, toutes tendances politiques confondues n'avaient pas ménagé leurs efforts pour assumer les compétences déléguées par le législateur.

Développement économique

Aménagement de l'espace

Voiries d'intérêt communautaire (exemple: la route de TOUTY)

Logement social d'intérêt communautaire et actions en faveur des personnes défavorisées.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Action sociale (exemple: petite enfance, halte garderie, crèches, accueil périscolaire, etc.)

Entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Depuis les dernières élections, ce bel élan solidaire au service des populations des communes de la CDC a été rompu.

Le bon sens aurait voulu, qu'en raison de l'échec aux municipales de la présidente de la CDC la continuité du travail engagé soit conduite par le premier vice-président, Mr J.P SOUBIE maire de TRESSES. Or

au nom d'une volonté de tout chambouler, par ambition de gagner d'autres pouvoirs pour certains, et par naïveté pour d'autres, une majorité d'élus dont ceux de POMPIGNAC s'est affranchie des acquis et des force en présence (TRESSES 57% des recettes fiscales de la CDC) pour élire à sa tête, un élu de CARIGNAN Mr Robert GEORGES (droite souverainiste tendance DE VILLIERS).

Vite après l'élection, des dissensions sont apparues, la presse s'en est régulièrement faite l'écho, cette nouvelle majorité s'est très vite retrouvée sans perspectives.

Le camp plutôt progressiste conduit par le maire de TRESSES s'est révélé plus apte et compétent pour faire avancer les dossiers, notamment au niveau de l'action économique.

Des maires et élus de communes ayant pourtant voté pour Mr GEORGES ont vite compris dans quel impasse la CDC s'enfonçait, ce qui a provoqué la démission du président. Une nouvelle élection est intervenue après 7 mois que l'on peut qualifier de conflictuels.

Cette fois-ci, Mr J.P SOUBIE est le nouveau président de la CDC.

Dans ce feuillet, le maire de POMPIGNAC a perdu la confiance des élus des communes limitrophes, ne recueillant que 10 voix sur 25 votants à l'élection des vice-présidents. La nouvelle majorité communautaire dispose désormais d'une légitimité lui permettant d'accomplir les délégations de compétences prévues par la loi.

## Une école de musique à Pompignac

La commune de Pompignac vient de mettre en place une école municipale de musique. Certes il s'agit d'une bonne nouvelle : offrir aux jeunes Pompignacais l'opportunité d'apprendre à jouer d'un instrument de musique et envisager la création d'une harmonie, cela ne peut aller que dans le bons sens.

Oui, mais....

L'examen des deux comptes-rendus du Conseil Municipal qui ont traité de cette école de musi-

**Une bonne nouvelle  
mais une FAUSSE NOTE  
dans la partition**

que appelle quelques inquiétudes sur les conséquences financières et sociales qui en découleront.

Lors de la réunion du 23 avril 2008 qui a jeté les bases de la réflexion sur cette école de musique, il avait été indiqué qu'un budget annuel prévisionnel ainsi que l'impact sur les finances communales seraient soumis à



l'examen du conseil chargé de décider : pas de trace de l'un ou de l'autre dans le compte-rendu du conseil du 2 juillet 2008. On ne sait qu'une chose, en cas de déficit le budget communal sera appelé à la rescousse. Pourquoi pas, il est bien préférable que nos jeunes apprennent la musique plutôt que d'être laissés à eux-mêmes, mais est-ce une bonne manière de gérer les finances communales que de voter des dépenses sans au moins en esquisser les contours ?

Mais ce n'est pas tout, les tarifs ont été fixés à un niveau (350 Euros par an pour une leçon par semaine pendant l'année scolaire pour un Pompignacais) qui risque de décourager les familles modestes : tant qu'à faire dans le culturel, on aurait pu penser au social et prévoir une réduction selon des critères de revenus par exemple. On a tout de même prévu un paiement échelonné, mais l'engagement est annuel. Toujours d'après le compte-rendu, ces tarifs ont été

discutés sans qu'il soit fait la moindre allusion au nombre de participants nécessaire pour « équilibrer » le budget. Notre association admet tout à fait que nos impôts puissent aider une bonne action, encore faut-il qu'on connaisse le montant de cet apport et que ceux qui en bénéficient soient ceux qui en ont le plus besoin. Espérons que les subventions aux autres associations qui organisent des « écoles » pour la pratique de leur sport par exemple, seront revues à la hausse pour permettre d'étendre les prestations assurées par les éducateurs qui s'en occupent, dont certains sont d'ailleurs diplômés.

Enfin, a-t-on pensé aux aspirants musiciens Pompignacais qui veulent apprendre le piano, le violon ou la guitare, instruments dont l'enseignement n'est pas prévu à Pompignac. Il est vrai que transporter un piano en défilant dans les rues avec une harmonie est un exercice difficile et qu'il vaut mieux rechercher la complémen-

tarité avec ses voisins que la concurrence. Ils pourront donc continuer à aller à Tresses.... Mais à un tarif majoré par rapport à l'an passé car la nouvelle équipe municipale a rompu la convention avec cette commune qui prévoyait une aide financière de Pompignac. Ainsi les Pompignacais payaient comme les Tressois. La convention devait être rediscutée, mais on ne trouve aucune mention d'un nouvel accord dans les comptes-rendus municipaux approuvés à ce jour. Espérons qu'il s'agit d'un oubli qui sera réparé rapidement car la coopération avec les voisins aussi doit être aidée.



## RÉFLÉCHIR AGIR POUR POMPIGNAC

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de la Gironde le 26 Juin 08

Président : Vincent GIBELIN  
Siège Social : 10 Rue de l'ancienne cure  
33370 Pompignac

MERCI DE VOTRE LECTURE ET EXCUSEZ-NOUS DE N'AVOIR PAS CONVOQUÉ LE PHOTOGRAPHE !

## NAISSANCE DU RAPP'ORTEUR

Les membres de l'association « Réfléchir et Agir Pour Pompignac », habitants de la commune, sont heureux de faire connaître aux pompignacaises et aux pompignacais, la naissance du « RAPP'ORTEUR DE POMPIGNAC ». Il a pour objectif de vous apporter un regard averti sur l'actualité communale. La diversité de l'information est nécessaire pour établir une opinion objective sur des événements qui nous concernent au quotidien.

Le Rapp'orteur est le votre: saisissez cette opportunité pour nous rejoindre, pour donner votre avis et faire entendre votre voix. Soyez vous aussi acteur dans votre commune.

Pour nous contacter, nous rejoindre, utilisez le courriel : [rapp.pompignac@gmail.com](mailto:rapp.pompignac@gmail.com) ou le coupon-réponse ci-après :



NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Portable : .....

Courriel : .....